



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Achat salles paroissiales**

M. Le Maire informe le conseil municipal des discussions avec le diocèse concernant l'achat des salles paroissiales. Il précise que le diocèse veut céder le bien à la commune de Guiclan pour un montant de 160 000.00 €.

Il ajoute que le bien a été estimé par le service des domaines pour un montant de 146 000.00 € avec une marge de 10% en date 9 août 2022.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 abstentions), le conseil municipal :

- Est favorable à l'achat des salles paroissiales pour un montant de 160 000.00 €, ce bien est cadastré section C n°2678 et 2680
- Décide d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget de la commune :
  - o Art 2313 : -160 000.00 €
  - o Art 2115 : +160 000.00 €
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte notarié et l'ensemble des pièces relatifs au dossier.
- Prend en charge les frais liés à cette vente.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Agence postale communale**

M. Le Maire informe le conseil municipal que des commerçants ont pris contact avec La Poste au sujet de l'agence postale communale.

M. Le Maire ajoute que si ce service se trouvait dans un commerce, l'amplitude horaire serait plus importante et répondrait plus aux attentes de la population. Les élus ont rencontré les services de La Poste pour connaître les conditions de transferts. Ils précisent que le conseil municipal doit prendre une délibération et c'est ensuite les services de La Poste qui choisiront le commerçant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- est favorable au transfert de l'agence postale communale dans un commerce et laisse à la Poste le choix du commerçant. Ce transfert est envisagé pour la fin de l'année.
- Autorise M. Le maire à signer tous les documents relatifs au transfert.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Qui ont pris part aux délibérations	: 19
Date de la convocation	: 28 juin 2023
Date de l'affichage	: 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

### **Attribution des subventions 2023**

M. Yohann LE BELLEGUIC informe le conseil municipal que La commission « Association » s'est réunie le 12 juin 2023 pour étudier les dernières demandes. Il précise que les associations ont transmis les documents manquants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- Association Société de Chasse : 600.00 €
- Association FNACA : 200.00 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Attribution Subventions 2023 : association OGEC Ecole du Sacré Cœur**

M. Le Maire informe le conseil municipal que les commissions Finances et enfance jeunesse se sont réunies mercredi 21 juin 2023 pour étudier la demande de subvention de l'association OGEC du Sacré Cœur.

Il fait part de la proposition de la commission.

Après en avoir délibéré et vote (15 pour, 4 contre), le conseil municipal décide de verser à l'association OGEC Ecole du Sacré Cœur la somme de 10 670.65 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Affiliés au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL.  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Association : remboursement de facture**

M. Yohann LE BELLEGUIC informe le conseil municipal que lors de la Fête pop, une fresque a été réalisée à la salle des sports par SOKEN. Il avait été décidé que la commune prenait en charge la facture.

L'association Guiclan Autrement a réglé la facture d'un montant de 217.60 €. Il convient de rembourser la facture à l'association.

Les 4 membres du groupe Guiclan Autrement écouter agir faisant partis de l'association Guiclan Autrement ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour), le conseil municipal décide de rembourser à l'association Guiclan autrement la somme de 217.60 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

### **Remboursement dépenses élus**

M. Le Maire informe le conseil municipal que Mme Juliette LEGAL, adjointe au maire, règle depuis le mois d'août 2022 la box 4G installée dans les locaux de l'animation jeunesse dans l'attente de l'installation de la fibre, le montant mensuel est de 36.99 €.

Il convient de lui rembourser la somme de 406.89 € correspondant à la période d'août 2022 à juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser à Mme Juliette LEGAL la somme de 406.89 €

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Tarif Garderie**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que le commission Enfance Jeunesse s'est réunie mercredi 21 juin 2023 pour étudier les tarifs de la garderie périscolaire. Elle fait part au conseil des propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décidé de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à compter du 4 septembre 2023 :

- Matin : de 7h15 à 9h00 : 1.00 €
- Soir : de 16h30 à 18h00 : 1.00 €
- Soir : de 18h00 à 19h00 : 1.00 €
- Goûter : 0,50 €

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Tarif cantine**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que la commission Enfance Jeunesse s'est réunie mercredi 21 juin 2023 pour étudier les tarifs de la cantine scolaire.

Elle précise que la restauration scolaire est un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, elle apporte aux enfants des repas complets et équilibrés, constitués de produits de qualité et durables. Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€. Ce plafond se traduit en termes de revenus selon le nombre d'enfants au foyer par le tableau suivant :

Nombre d'enfants au foyer	Montant plafond des revenus pour bénéficiaire du tarif inférieur ou égal à 1€
	1 parent ou 2 parents
1 enfant	2 500€
2 enfants	3 000€
3 enfants	4 000€
4 enfants	4 500€
5 enfants	5 000€
6 enfants	5 500€

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, l'ensemble des communes éligibles à la DSR de péréquation peuvent bénéficier de l'aide, et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

En cas d'avis favorable du conseil municipal pour la mise en place de cette tarification sociale de la cantine, la collectivité devra adresser à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) :

- Le formulaire d'identification complété, daté et signé,
- La délibération instituant la tarification sociale,
- La convention triennale complétée en première page et signée.

L'Etat s'engage au travers de la convention à verser l'aide aux communes éligibles pendant 3 ans sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale. Cette aide s'élève à 3.00€ par repas servi au tarif maximal de 1.00 €.

La convention est signée pour 3 ans avec possibilité de renouvellement. Elle peut également être dénoncée avant son terme moyennant un préavis d'un mois ou en cas d'indisponibilité des crédits en loi de finances initiale, il est mis fin à la présente convention et à l'aide de l'Etat.

Les demandes de remboursement devront être effectuées tous les quadrimestres au travers d'un formulaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de mettre en place une tarification sociale de la cantine proposée par l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ »
- De mettre en place les tarifs ci-dessous pour une période de 3 ans, applicables à compter du 4 septembre 2023 :

Grille tarifaire

Libellé	Tarifs
QF inférieur ou égal à 699	0.90 €
QF de 700 à 1000	1.00 €
QF de 1001 à 1199	3.47 €
QF à partir de 1200	3.65 €
Tarif pénalité (pour les enfants non-inscrits et venant manger à la cantine ou inscrits hors délais)	5.36 €
Tarif adultes	5.36 €

- Autorise M. le Maire à signer la convention et le formulaire d'identification et solliciter le versement des aides.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse I.E GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann I.E BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann I.E BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Tarif ALSH « Les Grimoys »**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que la commission enfance jeunesse s'est réunie mercredi 21 juin 2023 pour étudier les tarifs et fait part de la proposition. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants, applicables à compter du 10 juillet 2023 :

#### **Tarif de 9h à 17h30**

Quotient Familial (QF) CAF et MSA	< 400€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 999€	de 1000€ à 1199€	De 1200 à 1399€	QF >1400 ou non communiqué
Journée complète (entre 9h00 et 17h30)	5,50€	7,00€	8,50€	9,25€	10,50€	12,00€	14.00 €
1/2 Journée avec repas	3,50€	4,00€	6.00€	7,20€	8,25€	9,25€	11.25€
1/2 Journée sans repas	2,75€	3,50€	4,50€	4,70€	5,00€	6,00€	8.00

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Affiché le

**19 JUL. 2023**

ID : 029-212900682-20230706-202307009-DE

**Garderie :**

-de 7h30 à 9h00 : 1.00 €

- de 17h30 à 19h00 : 1.00 €

**Tarif camps**

CAMP (tarif journalier)	
QF < 700€	18,00€
QF de 701€ à 999€	22,00€
QF de 1000€ à 1199€	26,00€
QF de 1200 € à 1399 €	30.00 €
QF > 1400€	34,00€

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

### **Tarif Animation jeunesse**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que la commission enfance jeunesse s'est réunie mercredi 21 juin 2023 pour étudier les tarifs et fait part de la proposition. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants, applicables à compter du 6 juillet 2023 :

Pour les 8-11 ans

Cotisation annuelle	15,00€
Garderie AJ Matin	1,00€
Garderie AJ Soir à partir de 17h30	1,00€
Animation journée sans repas	3,00€
Animation demi-journée sans repas	3,00€
Repas	3.65€

Activité 1	8,00€
Activité 2	13,00€
Activité 3	18,00€

<b>CAMP (tarif journalier)</b>	
QF < 700€	18,00€
QF de 701€ à 999€	22,00€
QF de 1000€ à 1199€	26,00€
QF de 1200 € à 1399 €	30,00 €
QF > 1400€	34,00€

<b>RAID JUNIORS (2 jours)</b>	
QF inférieur ou égal à 1000€	30,00€
QF supérieur à 1000€	34,00€

Pour les collégiens

Cotisation annuelle	15,00€
Garderie AJ Matin	1,00€
Garderie AJ Soir à partir de 17h30	1,00€
Animation matin ou journée	3,00€
Animation après-midi	gratuit
Repas	3.65€
Activité 1	8,00€
Activité 2	13,00€
Activité 3	18,00€

<b>CAMP (tarif journalier)</b>	
QF < 700€	18,00€
QF de 701€ à 999€	22,00€
QF de 1000€ à 1199€	26,00€
QF de 1200 € à 1399 €	30,00 €
QF > 1400€	34,00€

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Affiché le

**19 JUL. 2023**

ID : 029-212900682-20230706-202307010-DE

<b>RAID AVENTURE (2 jours)</b>	
QF inférieur ou égal à 1000€	30,00€
QF supérieur à 1000€	34,00€

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Allèrants au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Qui ont pris part aux délibérations	: 19
Date de la convocation	: 28 juin 2023
Date de l'affichage	: 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Création multisports**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que la commission « Enfance Jeunesse » a étudié la proposition de Gwendal BECAM de mettre en place un multisports pour les enfants de 4 et 5 ans à compter de la rentrée de septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la création d'un multisports.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Allérents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Qui ont pris part aux délibérations	: 19
Date de la convocation	: 28 juin 2023
Date de l'affichage	: 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Ecole Jules Verne : effectif rentrée scolaire 2023-2024- Poste ATSEM**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE présente au conseil municipal les effectifs de l'école Jules Verne à la rentrée de septembre 2023 : 59 enfants en maternelle et 96 enfants en primaire. Elle rappelle que pour l'année 2022-2023, il avait été créé un 3<sup>ème</sup> poste d'ATSEM et en fonction des effectifs, ce poste serait renouvelé.

Au vu des effectifs, elle propose de renouveler le contrat pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le 3<sup>ème</sup> poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2023-2024.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL.  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Participation écoles de Landivisiau**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que la commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire). La participation de la commune est la suivante :

- 1 enfant en classe spécialisée : 872.36 €
- 2 enfants en poursuite de scolarité : 1003.21€
- 1 enfant en garde alternée en poursuite de scolarité : 436.18

Soit un montant total de 2311.75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à la ville de Landivisiau la somme de 2311.75 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

#### **Triskell : règlement et tarifs**

M. Yohann LE BELLEGUIC informe le conseil municipal que la commission Associations s'est réunie le 12 juin 2023 pour étudier le fonctionnement du Triskell (Règlement, condition de location et tarifs).

Il fait une présentation au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et voté (15 pour et 4 abstentions), le conseil municipal adopte le règlement et fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

	<b>Salle Complète</b>	<b>Petites salles</b>	<b>Grande Salle</b>	<b>Scène</b>
	Grande salle + petites salles + scène	Uniquement les 2 salles à manger	Accompagnée de la scène	Seule
<b>Ecoles</b>				
<b>Guiclanaises</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Associations de Guiclan *</b>				
<b>Sans repas</b>	100.00 €	Gratuit	60.00 €	Gratuit
<b>Avec repas</b>	200.00 €	Gratuit		
<b>Associations extérieures</b>				
<b>Sans repas</b>	200.00 €	100.00 €	120.00 €	60.00 €
<b>Avec repas</b>	350.00 €	175.00 €		
<b>Professionnels / Entreprises</b>				
<b>Guiclanaise</b>	250.00 €	125.00 €	200.00 €	80.00 €
<b>Extérieurs</b>	400.00 €	200.00 €	300.00 €	80.00 €
<b>Particuliers (forfait WE)</b>				
<b>Guiclanaise</b>	340.00 €	170.00 €	230.00 €	Contacteur la mairie
<b>Extérieurs</b>	500.00 €	260.00 €	400.00 €	Contacteur la mairie

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Affiliés au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 28 juin 2023  
Date de l'affichage : 28 juin 2023

### **Séance du JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 6 juillet 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, André RIOU, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD, Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN,

**Absentes excusées** : Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL.  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM  
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC  
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE  
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD  
Mme Kristell CLOAREC a donné pouvoir à M. Benoit RIOU  
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

M. André RIOU a été nommé secrétaire de séance.

### **CDG 29 : Mandat au Centre de Gestion du Finistère pour le contrat groupe de titres restaurant**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-4 et L. 732-2 ;  
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71 ;

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, notamment l'article 19 ;

M. Le Maire expose :

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant que la collectivité ne propose pas de dispositif de restauration collective à ses agents ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.
- Dit que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL

